

Séance du Conseil de Ville du 25 avril 2022
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
(art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.02/22

"Les publications au Journal officiel issues de la commune sur le site internet communal"

Auteur	M. Marc Ribeaud, PS		
But visé	<ul style="list-style-type: none">• Ajouter toutes les publications que fait paraître la commune dans le Journal officiel sur le site internet, à l'image de ce qui se fait pour les permis de construire.		
Préavis du Conseil communal	<u>Acceptée</u>	Refusée	Transformée en postulat
Motifs	<p>La quasi-totalité des publications des services de la Municipalité est reprise sous une forme ou une autre sur le site internet – principalement sous forme d'actualités.</p> <p>Afin de permettre une recherche optimale sur le site de la Ville, ce dernier a dû faire l'objet d'une refonte totale, qui est à bout touchant. Afin d'éviter de le surcharger avec des informations redondantes, il est proposé d'ajouter un lien vers le site internet du Journal Officiel, qui permet des recherches.</p> <p>Le site de la Ville n'a pas la prétention, ni la vocation de se substituer au Journal officiel en lui-même ni à son site internet et, pour les raisons de référencement, mais également de mise à jour, il n'est pas envisageable d'intégrer des informations provenant d'une source externe.</p>		